

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

ma ville à venir

Réunion publique / 14 mars 2016

Fontaines-sur-Saône



Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine **Lyonnaise**



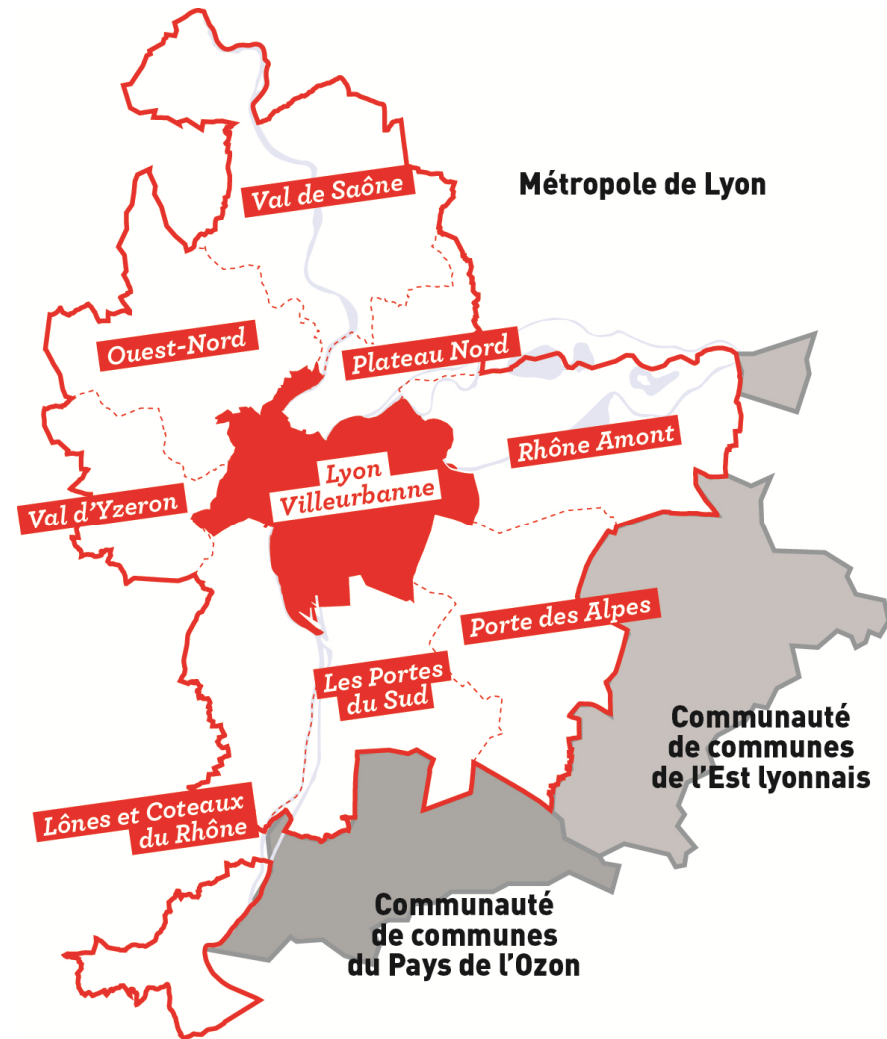
GRAND LYON
la métropole

Qu'est-ce que le plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) ?

- Le PLU définit la **politique d'urbanisme** sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon. Il doit dorénavant intégrer fortement la **politique de l'habitat** et devenir ainsi le PLU-H
- Il comprend notamment un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) qui exprime les objectifs poursuivis notamment en matière d'habitat, de déplacements, d'activités économiques, d'environnement, à l'échelle du Grand Lyon, des bassins de vie et de chacune des communes
- Il comprend également un **règlement** qui définit les conditions d'urbanisation de chaque parcelle du territoire : par exemple, il précise les destinations et les formes des constructions, il réserve des terrains pour de futurs équipements ou voies publiques, il prévoit des protections pour les espaces naturels ou les boisements
- Il sert de **référence obligatoire** pour l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol, comme le permis de construire
- Il est élaboré en **association avec les communes** et approuvé par le conseil de la communauté urbaine de Lyon
- Il doit être compatible avec les orientations du **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT)

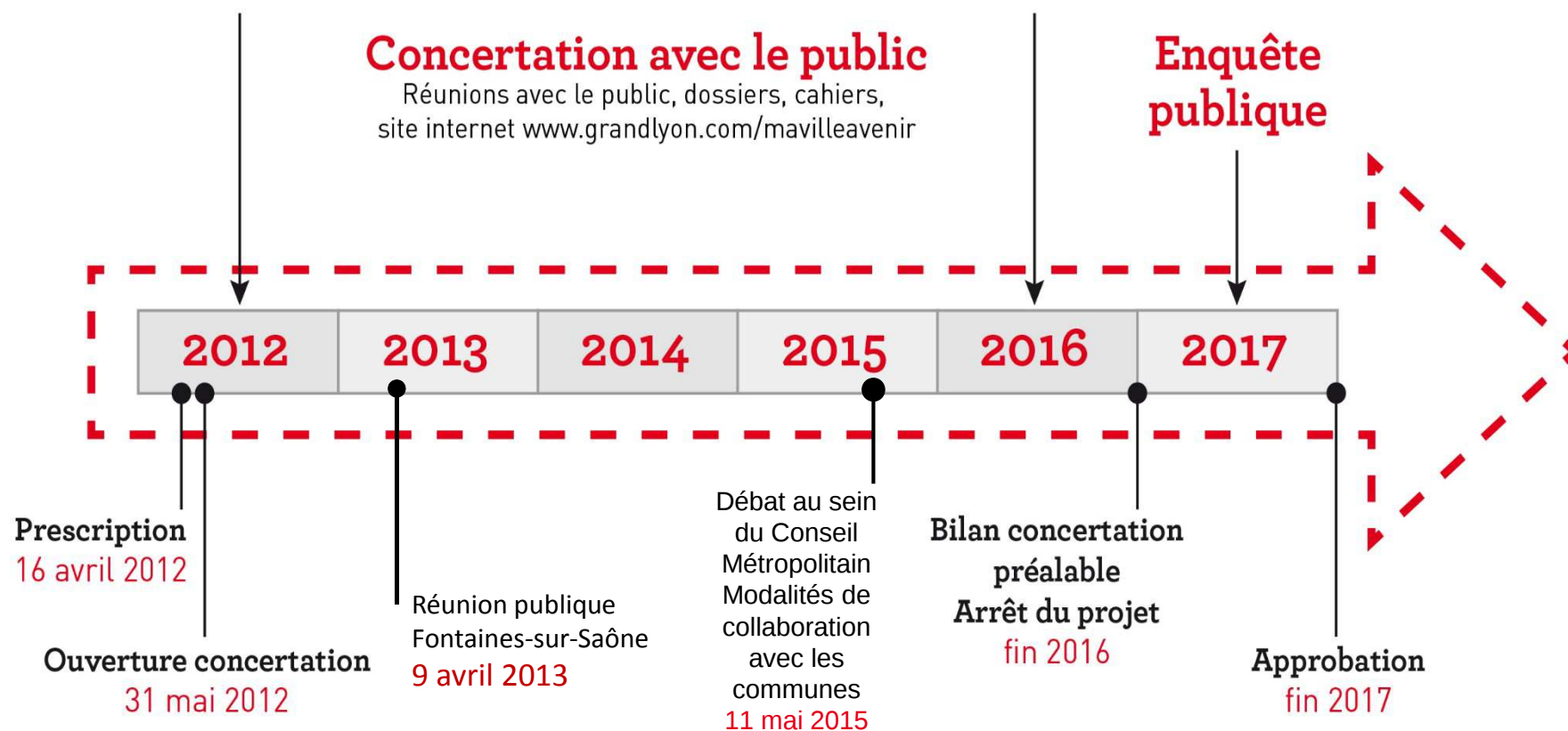
Qu'est-ce que le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ?

- Document d'urbanisme approuvé en 2010 qui fixe les **grandes orientations de développement du territoire de l'agglomération Lyonnaise** (74 communes dont le Grand Lyon-Métropole) **à horizon 2030**
- Parmi les **grandes orientations** du SCoT, qui s'applique aux 59 communes de Grand Lyon Métropole :
 - Conserver 50% du territoire en espace naturel et agricole
 - Produire 150 000 nouveaux logements dont 50 000 à 60 000 logements sociaux
 - Organiser le développement dans chaque bassin de vie
 - Prioriser le développement autour des secteurs bien desservis en transport en commun



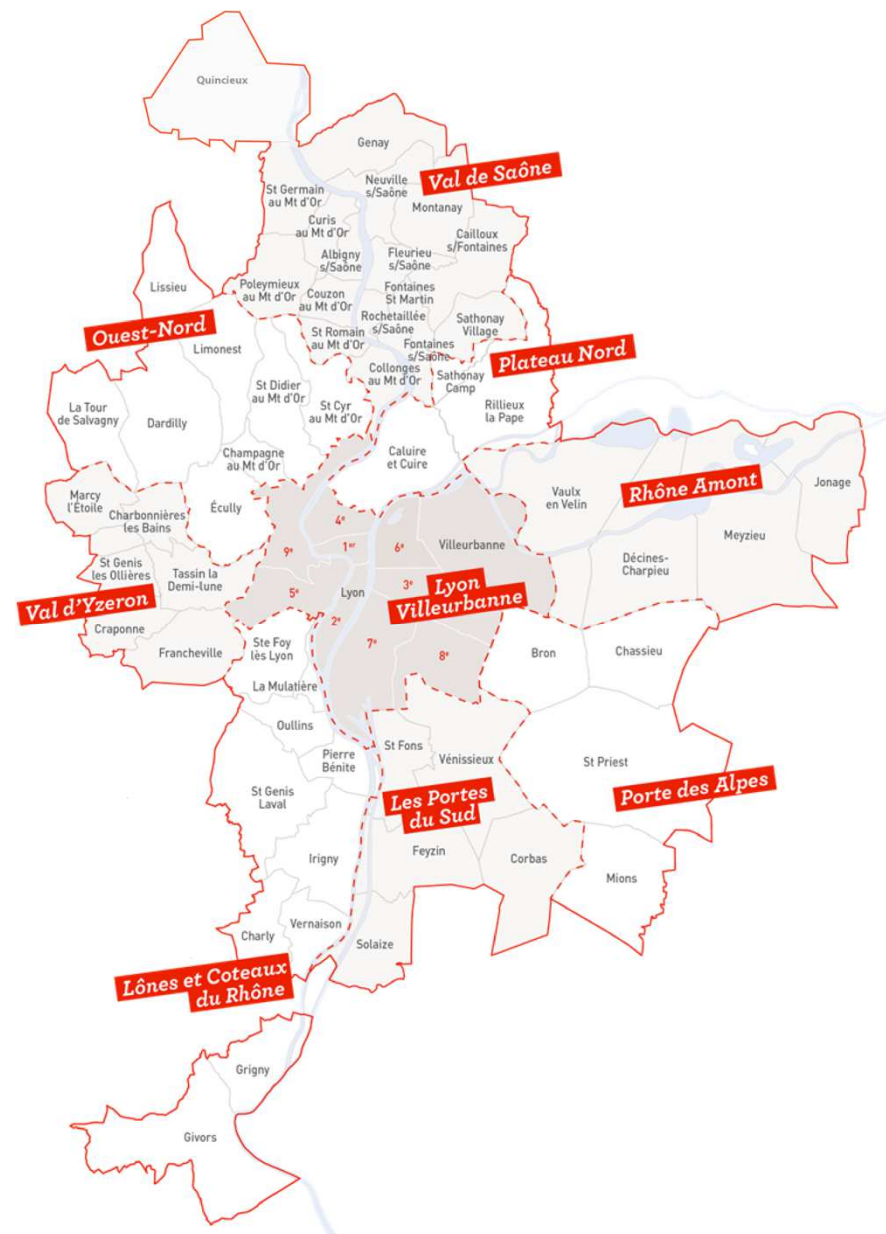
Périmètre du SCoT de l'agglomération lyonnaise

Les deux périodes d'expression des habitants



Les 9 bassins de vie de la Métropole

- Une nouvelle échelle, **entre la commune et l'agglomération**
- Des territoires, composés de plusieurs communes, qui constituent le **cadre privilégié de la vie quotidienne des habitants** de l'agglomération



**ÉCHANGES
AVEC
LE PUBLIC**

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT
GRAND LYON

PLUH



Une agglomération plus durable

- Garder intacts les grands espaces naturels et agricoles
- Poursuivre leur valorisation et leur gestion pour permettre des usages diversifiés



Une agglomération plus active & créatrice d'emplois

- Pérenniser l'armature commerciale
- Conforter les activités de service et tertiaire, veiller à leur bonne intégration
- Maintenir l'emploi de proximité



Une agglomération plus accueillante & solidaire permettant l'accès au logement au plus grand nombre

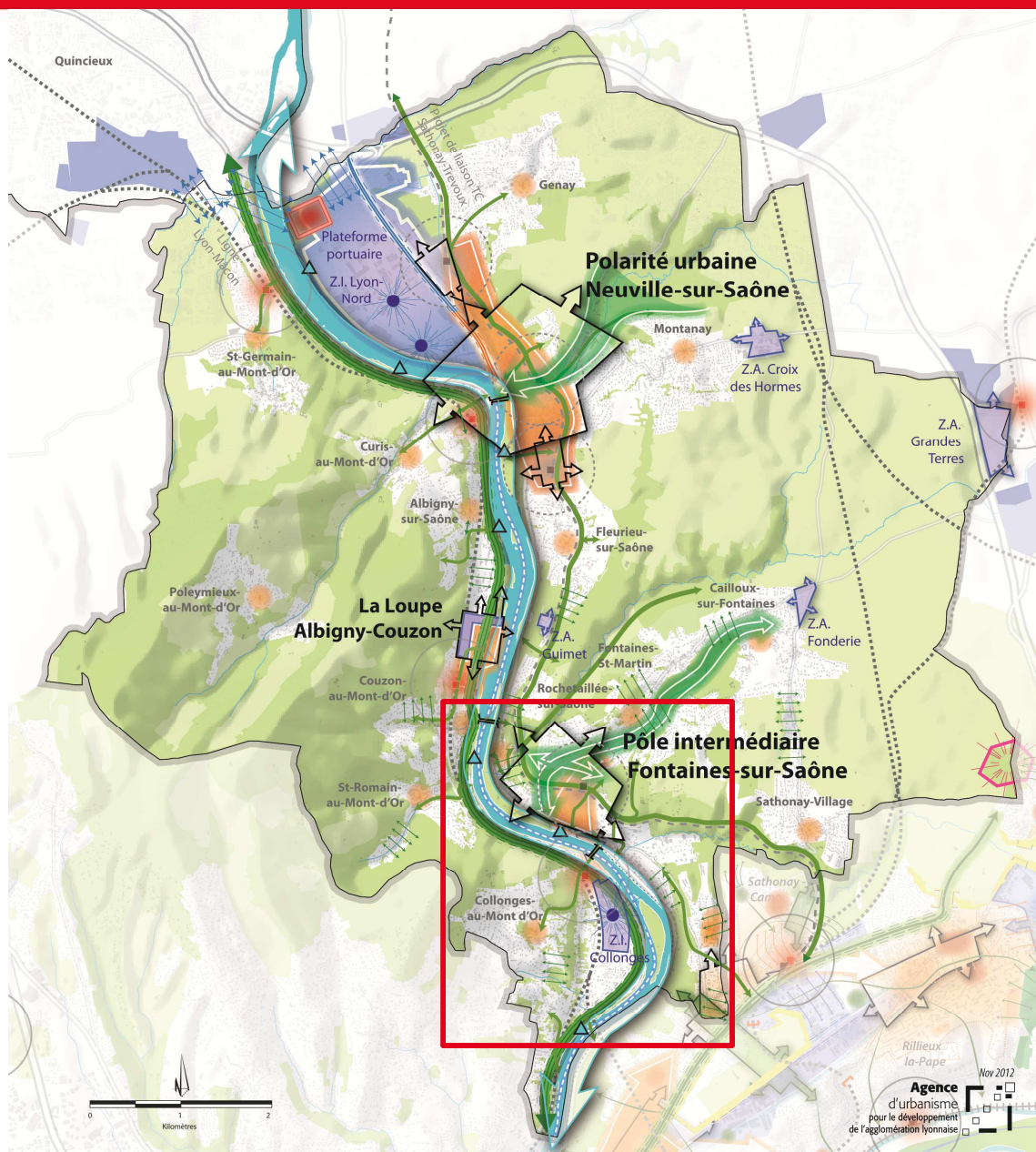
- Faire venir des familles, tout en maintenant la mixité sociale
- Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants
- Veiller à la réhabilitation, notamment énergétique du parc ancien privé et social



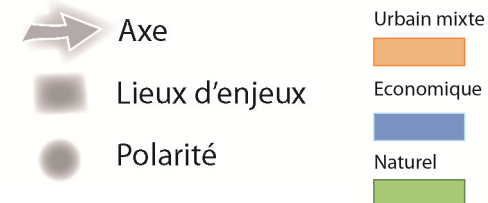
Une agglomération attractive et rayonnante

- Valoriser le projet Rives de Saône, site de rayonnement métropolitain





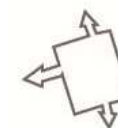
De grands axes privilégiés par le développement avec des vocations complémentaires



Une hiérarchisation et une qualification nécessaires des lieux possibles du développement



Des secteurs d'articulation : croisement d'enjeux et de potentiels

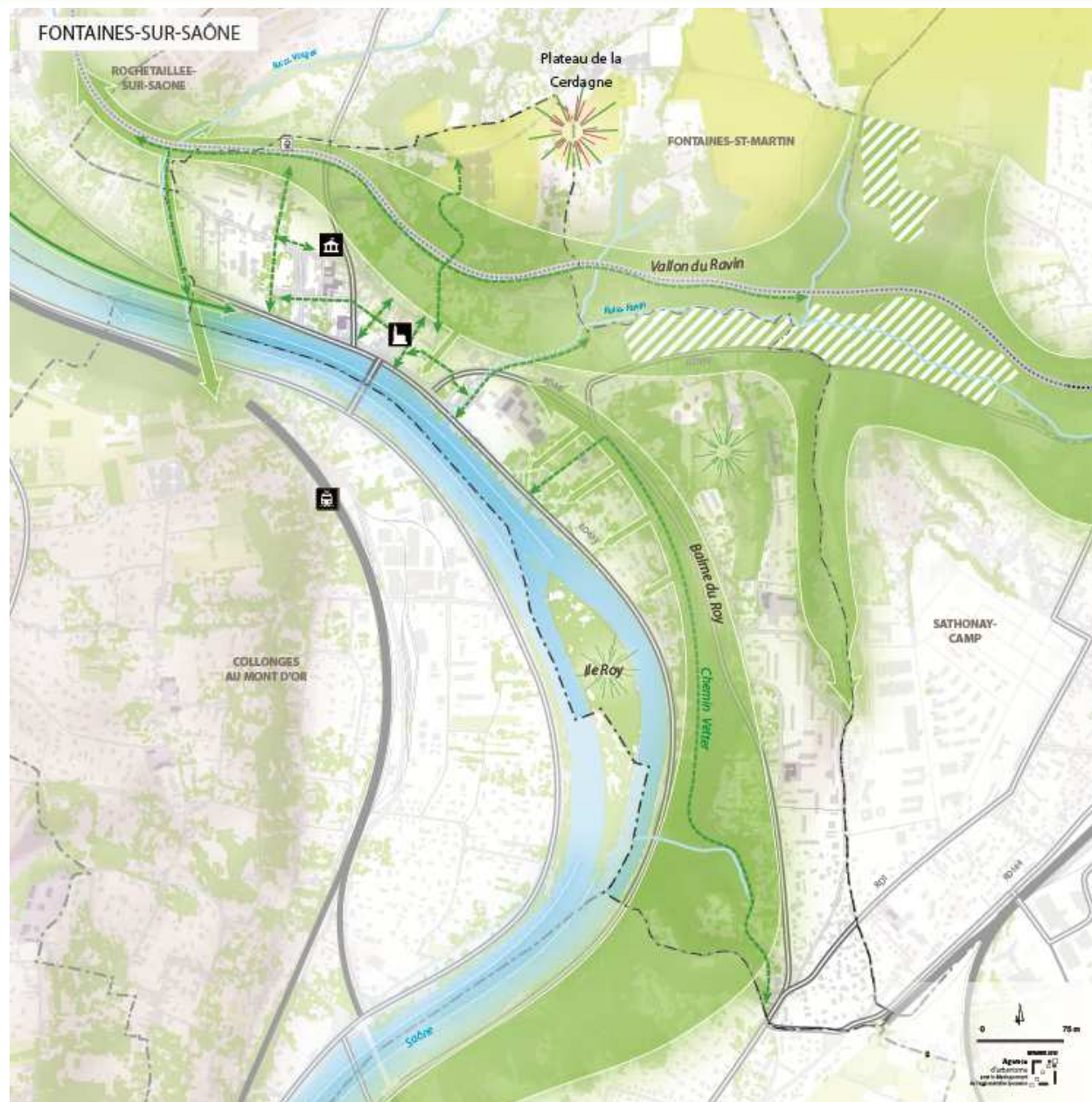


Protéger et valoriser une trame verte structurante

- Mettre en valeur les grands espaces naturels (vallons des Vosges, du Ravin, Balme du Roy, etc.)
- Développer des liens entre les grandes entités naturelles
- Encourager la nature en ville
- Tisser un réseau modes doux pour permettre l'accès aux entités naturelles



Berges de Saône



Affirmer l'identité fontainoise

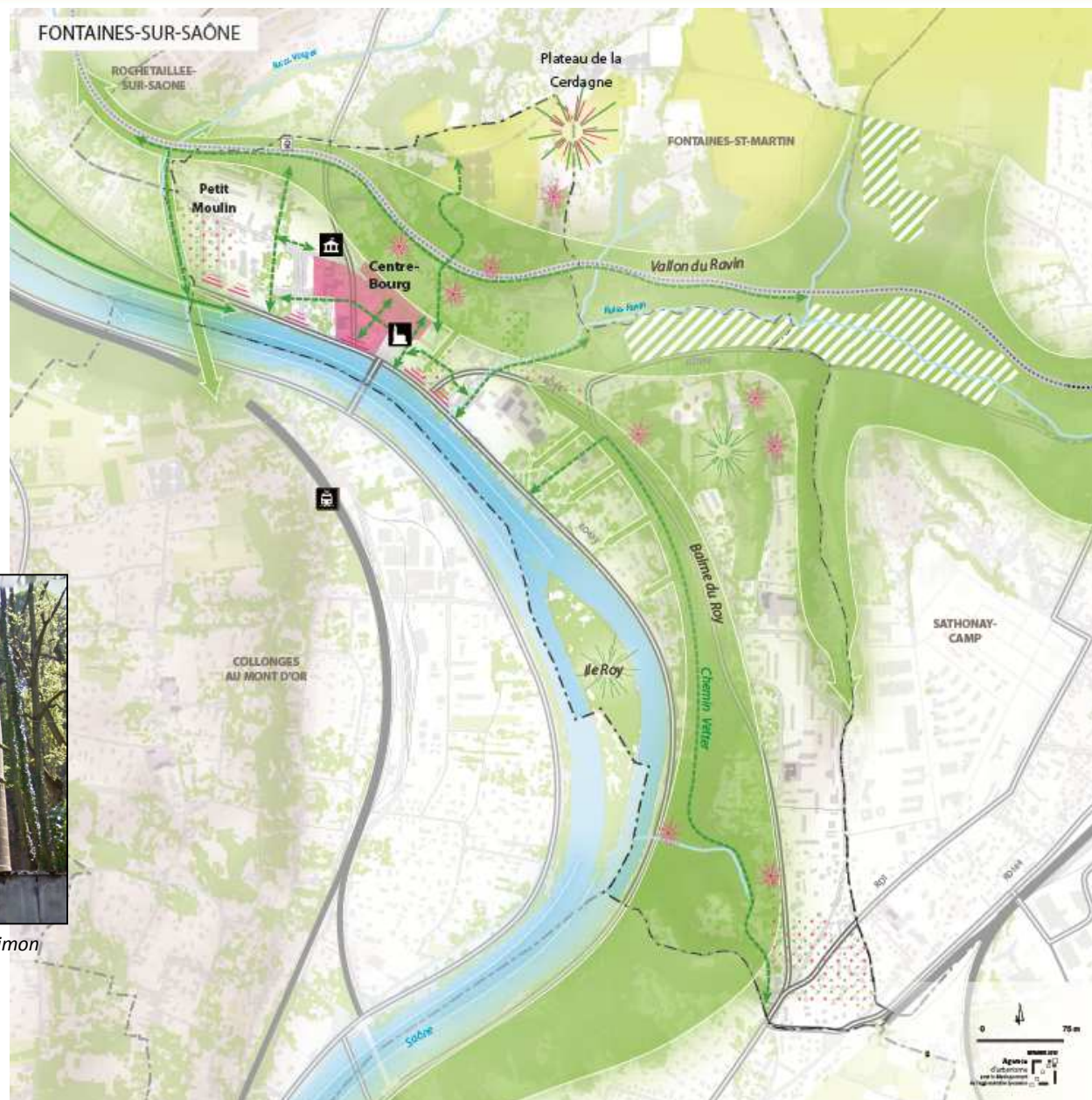
- Protéger et valoriser les éléments bâtis et ensembles remarquables
- Préserver l'ambiance des quartiers résidentiels de qualité
- Encourager la création d'une façade de qualité sur les quais



Venelle - Chemin des Rives



Grande propriété Quai Jean-Baptiste Simon



Axer le développement sur les secteurs stratégiques

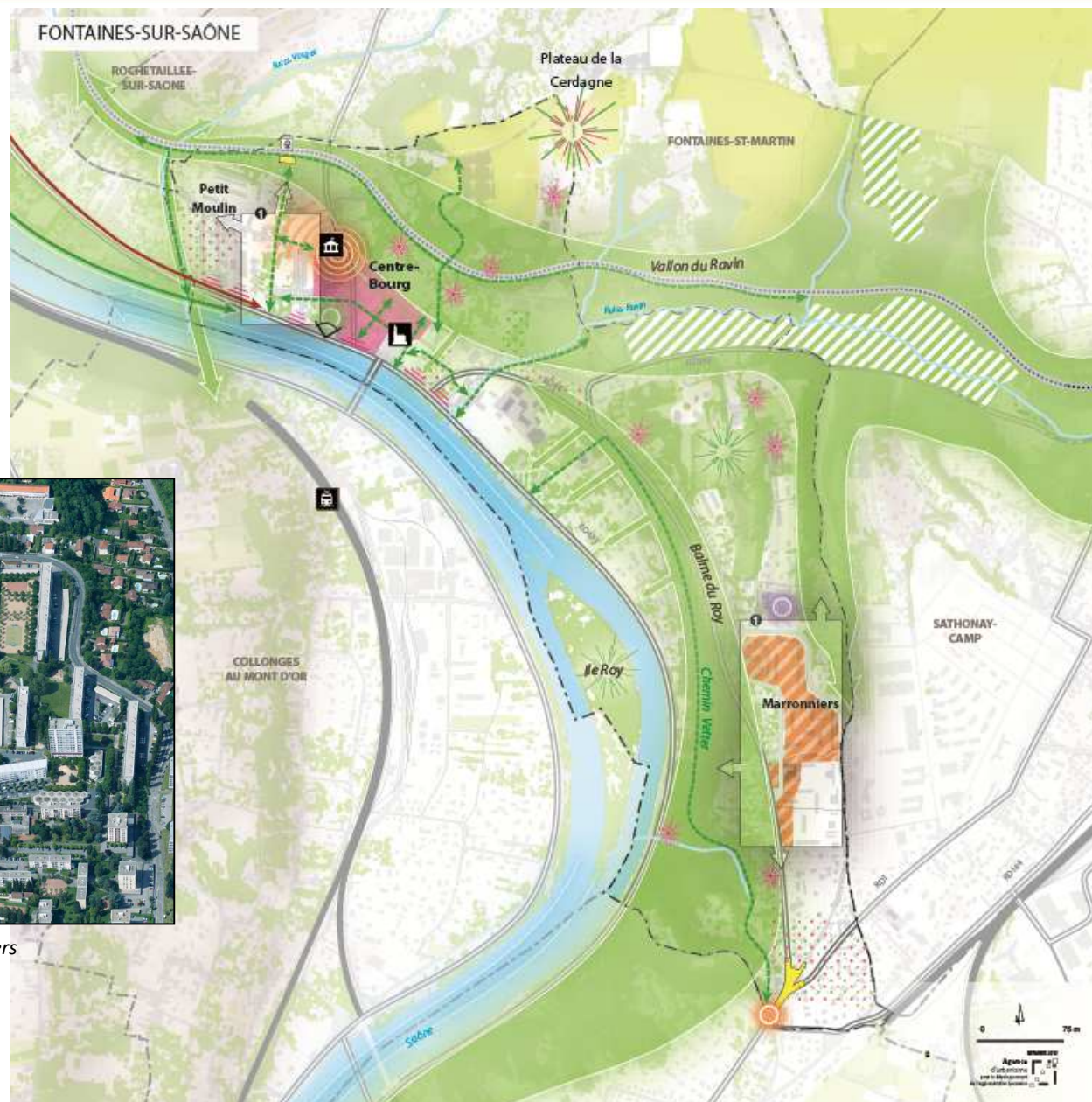
- Poursuivre le développement et le rayonnement du centre ville
- Conforter la polarité des Marronniers



Zac Norenchal



Les Marronniers

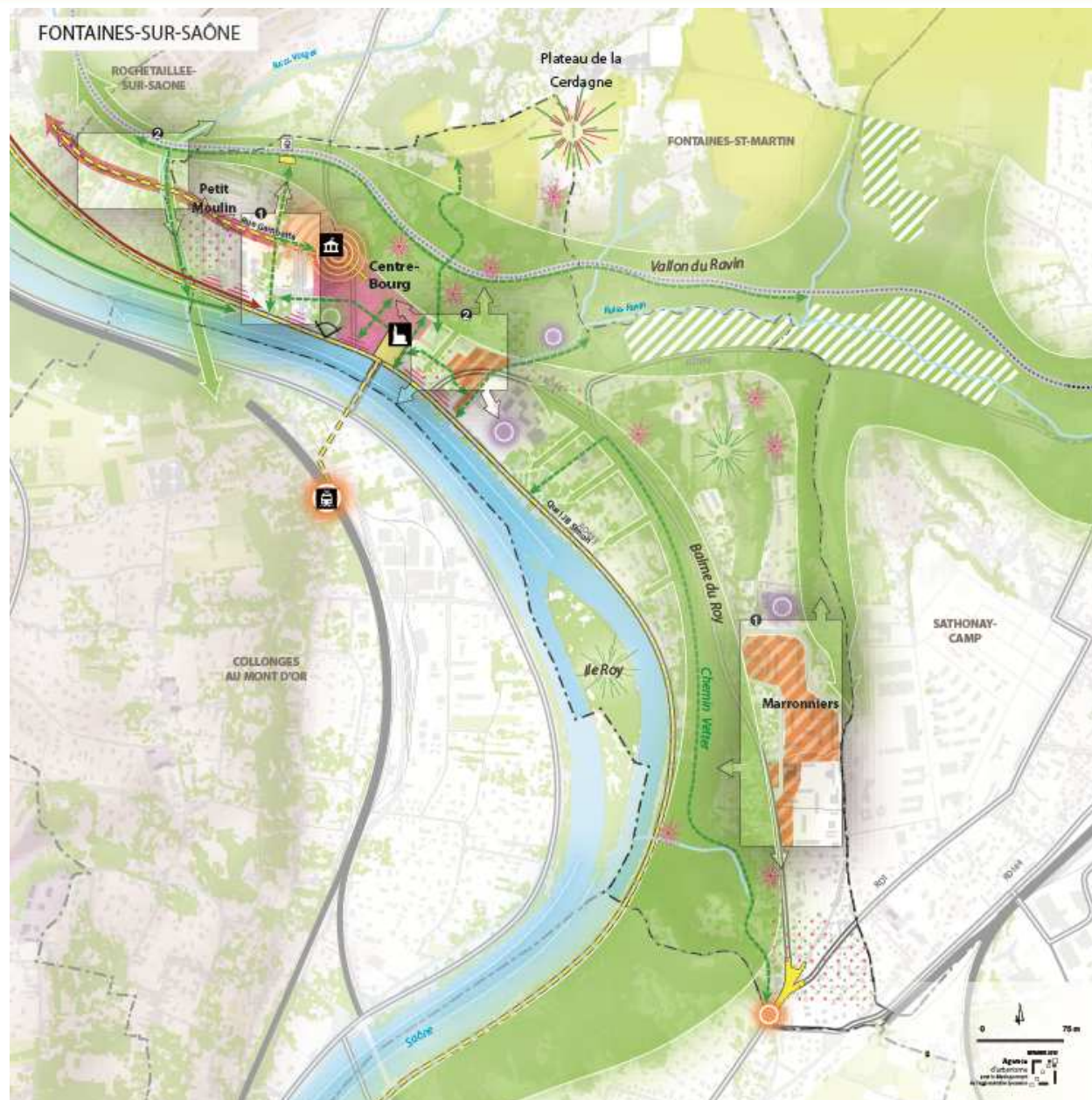


Organiser la transition entre centre-bourg et secteurs périphériques

- Structurer l'urbanisation le long de l'axe Gambetta
- Conforter l'entrée de bourg du secteur bas Montée Roy
- Maitriser et encadrer le développement des secteurs périphériques
- Conforter les équipements



Secteur Montée Roy



**ÉCHANGES
AVEC
LE PUBLIC**

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT
GRAND LYON

PLUH

LEGENDE

Orientations**Conforter/Valoriser**

-  Garantir une vocation
-  Conforter un lieu
-  Valoriser un élément remarquable
-  Préserver un point de vue de qualité
-  Préserver les caractéristiques du quartier

Renouveler/Développer

-  Renouveler l'existant
-  Développer un pôle
-  Développer un site de projet stratégique
-  Organiser un axe de développement
-  Requalifier la façade
-  Apaiser les voiries
-  Améliorer l'accessibilité
-  Améliorer les transitions
-  Structurer l'espace public
-  Réintroduire une composante

Créer/Relier

-  Créer
-  Créer un pôle
-  Créer une liaison
-  Relier les quartiers / assurer l'intégration

Maîtriser le développement

-  Contenir la consommation d'espace
-  Réserver de l'espace pour l'avenir
-  Prioriser dans le temps

Vocations

-  Urbain mixte
-  Transports collectifs
-  Mobilités douces
-  Naturelle
-  Economique
-  Agricole
-  Equipement
-  Espace public
-  Patrimoine

Projet de la commune

Compatibilité PDU et PLU-H

